

COMITÉ SYNDICAL

Réunion du 03 février 2025

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trois février à dix-sept heures, le Comité Syndical du syndicat mixte d'e-Collectivités régulièrement convoqué, s'est réuni, au siège dudit Comité, sous la présidence de Monsieur Éric HERVOUET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS (8) :

Mme Denise RENAUD, Mme Corinne POTHIER.

M. Guillaume ARNAUD, M. Jean-Philippe CHARRIER, M. Éric HERVOUET, M. Judicaël LAMY, M. Guy PLISSONNEAU, M. Jean-Michel ROUILLÉ.

POUVOIRS (2) :

M. Christophe FORTIN donne pouvoir à HERVOUET ÉRIC

M. Sébastien VERDON donne pouvoir à M. Judicaël LAMY

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS :

Mme Cécile BARREAU, Mme Isabelle MOINET, Mme Nadia RABREAU.

M. Lionel BOSSIS, M. Alain CAREIL, M. Christophe FORTIN, M. Manuel GUIBERT, M. Pascal MORINEAU, M. Patrice PAGEAUD, M. Rémi PASCRAEU, M. Jean-François PEROCHEAU, M. Yannick SOULARD, M. Yann THOMAS, M. Sébastien VERDON.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Denise RENAUD.

ASSISTAIENT A LA SÉANCE :

Monsieur MACAUD C., Directeur Général des Services d'e-Collectivités,

Madame JOLIVET-CHARBONNEAU A., Directrice Générale Adjointe d'e-Collectivités,

Monsieur LE RAY O., Responsable du pôle ressources et relation adhérents d'e-Collectivités.

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

ORDRE DU JOUR

Approbation du Procès-Verbal du Comité Syndical du 9 décembre 2024

Débat d'Orientation Budgétaire 2025 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

Approbation du Procès-Verbal du Comité Syndical du 9 décembre 2024

Monsieur le Président demande d'approuver le procès-verbal du Comité syndical du 9 décembre 2024. Le Comité syndical approuve le procès-verbal à l'unanimité. 9

2025-00 – Débat d’Orientation Budgétaire 2025 sur la base du Rapport d’Orientation Budgétaire

Monsieur le Président rappelle que préalablement au vote du Budget Primitif 2025, le Débat d’Orientation Budgétaire constitue une étape obligatoire dans le cycle budgétaire du Syndicat Mixte, inscrite dans le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L.2312-1 et L.2531-1).

En dehors de cette obligation légale, il constitue une étape essentielle qui participe à l’information des élus et favorise la démocratie participative de l’assemblée délibérante en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de l’établissement.

Le rapport d’orientation budgétaire doit ainsi comprendre :

- Les orientations budgétaires (évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes en fonctionnement et investissement) ;
- Les engagements pluriannuels envisagés (programmation des investissements avec une prévision des recettes et dépenses) ;
- La structure et la gestion de la dette contractée.

Ces éléments prennent en compte le budget principal et le budget annexe.

Le contexte budgétaire national, la situation du Syndicat Mixte ainsi que les orientations budgétaires pour 2025 sont retracées dans le Rapport d’Orientation Budgétaire et sa note de synthèse annexés à la présente délibération.

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- Prend acte de la tenue du Débat d’Orientations Budgétaires (DOB) pour l’exercice 2025 lors de la séance du Comité Syndical du 03 février 2025,
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

ADOPTÉ :

Date du vote : 03/02/2025 – 18h00

Votants : 10

Voix totales : 10

Voix exprimées : 10

Majorité simple des voix exprimées

1 – Pour : 10 Voix

2 – Contre : 0 Voix

3 – Abstention : 0 Voix

4 - Ne prend pas part au vote : 0 Voix

+++++

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Secrétaire de séance,



Denise RENAUD

Le Président d'e-Collectivités,



Éric HERVOUET

Débat d'Orientation Budgétaire

Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 e-Collectivités Comité Syndical du 03 février 2025

RAPPEL JURIDIQUE :

Préalablement au vote du Budget Primitif 2025, le Débat d'Orientation Budgétaire constitue une étape obligatoire dans le cycle budgétaire du Syndicat Mixte, inscrite dans le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L.2312-1 et L.2531-1). En dehors de cette obligation légale, il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative de l'assemblée délibérante en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de l'établissement.

Le rapport d'orientation budgétaire doit ainsi comprendre :

- Les orientations budgétaires (évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes en fonctionnement et investissement) ;
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et dépenses ;
- La structure et la gestion de la dette contractée.

De plus, depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022, ce rapport doit faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (BP et BA).

SOMMAIRE

1. Contexte	4
2. Notre implication pour le numérique des collectivités	6
3. Situation et orientations budgétaires d'e-Collectivités	8

1. Contexte

Contexte national

Le projet de loi de finances pour 2025 est construit sur les hypothèses macro-économiques suivantes :

- Une stabilisation de la croissance du PIB à 1,4 % contre 1,1 % en 2024 ;
- Un ralentissement de l'inflation à 1,8 % ;
- Une légère remontée du chômage à 7,8 % contre 7,4 % aujourd'hui.

En raison du rejet du PLF pour 2025 en première lecture à l'Assemblée nationale, il est encore difficile de connaître avec certitude son contenu définitif. Dans la version initialement présentée par le Gouvernement en octobre dernier, on peut retenir principalement de limiter le déficit public pour 2025 à 5 % du PIB (contre 4,4 % en 2024) en :

- baissant la dépense publique d'environ 40 Md€ ; sont concernés les crédits affectés à la planification écologique (- 500 M€ pour le soutien à l'achat de véhicule propre , - 1,5Md € pour le fonds vert) ;
- augmentant les recettes fiscales par la création d'un impôt exceptionnel sur les plus fortunés et les grandes entreprises.

Le Gouvernement souhaite associer les collectivités territoriales à l'effort de redressement des finances publiques pour un montant estimé de 5 Md€.

Ces efforts se traduisent par :

- le gel des concours financiers de l'Etat (dotations) à 53,5 Md€ ;
- la TVA et son fonds de compensation ;
- la création d'un fonds de précaution.

Par ailleurs, le Projet de loi crée des charges nouvelles pour les collectivités :

- augmentation des cotisations.

Contexte syndical

En 2024, considérant :

- L'évolution de l'écosystème numérique à l'échelle départementale et régionale avec la volonté de renforcer l'efficacité et la performance des services numériques proposés aux collectivités ;
- L'intérêt de garantir une cohérence et une complémentarité des services numériques sur un même territoire ;

Le syndicat mixte e-Collectivités a étudié des possibilités d'évolution et différents scénarios à l'horizon fin 2025 pour garantir la pérennité de l'offre de services numériques proposées aux collectivités adhérentes, la cohérence des services numériques à l'échelle des territoires et les évolutions juridique, financière et organisationnelle associées.

Le projet de création d'une structure numérique vendéenne regroupant les structures vendéennes Vendée Numérique, GéoVendée et e-Collectivités a notamment été étudié pendant l'année 2024 mais n'a pas abouti.

L'année 2024 a aussi vu la présentation du plan OREE lors du Comité syndical du 09 décembre 2024.

En effet, après quatre ans de développement à l'échelle régionale et de soutien financier par la Région pour accompagner ce développement, le syndicat mixte e-Collectivités doit désormais adapter son organisation, son offre et son modèle économique pour pérenniser son activité de manière autonome.

En conséquence, e-Collectivités a identifié des objectifs, sous-objectifs et actions dans un plan nommé OREE 2025 permettant de répondre à l'évolution nécessaire du syndicat.

Le plan OREE 2025 a pour objet de définir les actions à mener pour répondre aux 4 principaux objectifs du syndicat en 2025 :

- Optimiser notre fonctionnement
- Renforcer l'implication et la cohésion des agents
- Equilibrer le budget du syndicat
- Être expert dans nos domaines d'intervention

Son impact sur le budget du syndicat sera important en 2025 afin de prendre en compte le retrait de la Région et la perte d'une cotisation de 184 000 €.

L'objectif n° 1 « Optimiser notre fonctionnement » visera notamment à améliorer le suivi de l'activités au travers d'indicateurs, optimiser les activités et missions des différents pôles et mettre en place un contrôle de gestion.

L'objectif n°3 « Equilibrer le budget du syndicat » a déjà conduit à la réduction de la masse salariale, des dépenses de fonctionnement tout en développant nos ressources par le développement des adhésions et le déploiement plus large de tous nos services auprès des collectivités déjà adhérentes. Ces actions seront renforcées en 2025.

L'augmentation de certaines cotisations, l'optimisation des coûts, le développement de nouveaux adhérents et le déploiement de nouveaux services doivent permettre d'améliorer la situation financière du syndicat. Les prévisions 2025 laissent apparaître un budget globalement excédentaire.

2. Notre implication pour le numérique des collectivités

L'avancement de la feuille de route numérique 2023-2026 du syndicat a été très important en 2024 et se poursuivra en 2025.

2.1 Bilan des projets 2024

Projets	Statut
Déploiement de l'offre coffre-fort numérique RH pour les collectivités	Réalisé
Déploiement de l'offre signature électronique à la volée pour les collectivités	Réalisé
Développement et déploiement de l'offre gestion de la relation usager pour les collectivités	Développement réalisé
Déploiement de l'offre chatbot (assistant virtuel) pour les collectivités	Expérimentation réalisée
Déploiement d'un réseau social collectivités et du bureau virtuel Pléiade	Réalisé
Déploiement d'une solution de publication des actes pour les collectivités	En cours
Etude et mise en œuvre d'un logiciel de gestion des actes pour les collectivités	Etude réalisée
Etude et refonte de l'offre de gestion documentaire pour les collectivités	Etude réalisée
Etude et définition de l'offre d'archivage électronique intermédiaire et définitive pour les collectivités	Non réalisé
Internalisation des sites internet	Réalisé
Poursuite du déploiement des packs cyber	Réalisé
Actions de communication pour augmenter le nombre d'adhérents	Non réalisé
Organisation des 10 ans d'e-Collectivités	Non réalisé
Partenariat avec Gigalis pour enrichir l'offre de services à destination des collectivités et définir des possibilités de mutualisation	Non réalisé

2.2 Projets 2025 à venir

Projets
Déploiement de l'offre gestion de la relation usager pour les collectivités
Déploiement de l'offre chatbot (assistant virtuel) pour les collectivités
Animation du réseau social collectivités
Déploiement de la nouvelle GED
Migration technique du parapheur et du bus applicatif
Etude et définition de l'offre d'archivage électronique intermédiaire pour les collectivités
Déploiement de la solution de publication des actes
Déploiement de la prestation RSSI mutualisé
Déploiement de la prestation numérique responsable
Actions de communication pour augmenter le nombre d'adhérents et promouvoir nos services
Optimisation du fonctionnement interne du syndicat (actions du plan OREE)

2.3 Point sur les adhérents

e-Collectivités compte, au 31 décembre 2024, 927 adhérents (886 fin 2023, +41 adhésions dont 19 communes). En 2025, il est nécessaire d'accentuer le nombre d'adhérents notamment dans les départements de Loire Atlantique, Maine-et-Loire et Sarthe car c'est le principal levier pour augmenter les recettes du syndicat. L'enrichissement des services proposés et des actions de communication ciblées doivent contribuer à l'augmentation du nombre d'adhérents.

3. Situation et orientations budgétaires d'e-Collectivités

Les activités du Syndicat Mixte e-Collectivités reposent sur deux budgets, un budget principal et un budget annexe.

Le budget principal retrace l'activité de l'administration, des moyens généraux et du fonctionnement général du syndicat.

Le budget annexe permet la réalisation de prestations à la carte comme la fourniture de certificats électroniques, le fonctionnement des centrales d'achats école numérique et télécom, la mise en place du RGPD dans les collectivités, la fourniture de logiciels métiers, de sites internet, etc.

3.1 Approche du compte administratif 2024 et perspectives 2025- Budget Principal

BUDGET PRINCIPAL -FONCTIONNEMENT

DONNEES	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 (1)	CA 2023	Approche CA 2024
RECETTES	956 641,99 €	1 053 018,35 €	1 492 023,51 €	2 173 291 €	2 210 350,21 €	2 392 976,01 €
DÉPENSES	881 927,95 €	1 022 475,06 €	1 242 233,06 €	1 748 918,77 €	2 195 618,67 €	2 403 761,93 €
RÉSULTAT	74 714,04 €	30 543,29 €	249 790,45 €	424 372,23 €	14 731,54 €	-10 785,92 €
EXCÉDENT/DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	165 966,42 €	240 680,46 €	271 223,75 €	521 014,20 €	936 368,00 €	951 099,54 €
EXCÉDENT/DÉFICIT CUMULÉ DE FONCTIONNEMENT	240 680,46 €	271 223,75 €	521 014,20 €	945 386,43 €	951 099,54 €	940 313,62 €

Résultat de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement 2024 devrait être déficitaire de 10 785.92 € contre un excédent de 14 731,54 € en 2023 sauf opération à intégrer dans la journée complémentaire, soit un excédent cumulé de fonctionnement de 940 313,62 €.

(1) Il est à noter que le résultat 2022 prend en compte une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 150 000 € versée en décembre 2022 (tranche n°1) dans la cadre de la participation par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) au financement de l'offre cyber aux collectivités adhérentes qui souhaitent souscrire à cette offre avec un engagement de 3 ans.

CAPACITE d'AUTOFINANCEMENT (CAF) ou EPARGNE- marge pour financer les investissements

L'épargne (ou CAF) Brute résulte de la différence entre les Recettes Réelles de fonctionnement (chap 013,70,73,74,75,76,77) et les Dépenses Réelles de fonctionnement (chap 011,012,014,65,66,67).

Ne sont pas comptées les opérations d'ordre (chap 042). L'épargne 2024 prévisionnelle reste toujours positive.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 prévisionnel
Recettes réelles de fonctionnement	956 641,99 €	1 053 018,35 €	1 361 057,71 €	2 107 418,00 €	2 140 744,14 €	2 322 421,53 €
Dépenses réelles de fonctionnement	824 227,95 €	956 557,76 €	1 196 370,49 €	1 587 900,09 €	2 010 379,65 €	2 160 531,57 €
Epargne brute/CAF	132 414,04 €	96 460,59 €	164 687,22 €	519 517,91 €	130 364,49 €	161 889,96 €
remboursement capital	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Épargne nette	132 414,04 €	96 460,59 €	164 687,22 €	519 517,91 €	130 364,49 €	161 889,96 €

Dépenses :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Compte Administratif 2021	Compte Administratif 2022	Compte Administratif 2023	Approche du Compte administratif 2024
011 - Charges à caractère général	312 982,98 €	437 870,17 €	503 675,91 €	553 272,34 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	831 240,30 €	1 100 249,89 €	1 457 578,14 €	1 564 015,22 €
65 - Autres charges de gestion courante	42 520,04 €	42 453,49 €	49 125,60 €	43 244,01 €
66 - Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
67 - Charges exceptionnelles	9 627,17 €	7 326,54 €	0,00 €	0,00 €
Total dépenses réelles de fonctionnement	1 196 370,49 €	1 587 900,09 €	2 010 379,65 €	2 160 531,57 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Perspectives BP 2025
011 - Charges à caractère général	625 836,58 €	1 085 486,63 €	1 346 928,00 €	1 307 222,16 €	1 517 528,26 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	950 000,00 €	1 150 000,00 €	1 500 000,00 €	1 620 000,00 €	1 400 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	43 518,74 €	43 568,74 €	51 550,00 €	57 201,50 €	51 635,00 €
66 - Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
67 - Charges exceptionnelles	10 744,00 €	10 500,00 €	4 500,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Total dépenses réelles de fonctionnement	1 630 099,32 €	2 289 555,37 €	2 902 978,00 €	2 987 423,66 €	2 972 163,26 €

011 – Charges à caractère général

Ces frais traduisent les frais généraux (maintenance, contrats de prestations de service, téléphone, déplacements, cotisations pour l'assurance des risques statutaires, entretien, carburant des véhicules...).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Compte Administratif 2021	Compte Administratif 2022	Compte Administratif 2023	Approche du Compte administratif 2024
011 - Charges à caractère général	312 982,98 €	437 870,17 €	503 675,91 €	553 272,34 €

Sur le chapitre 011, les dépenses réalisées ont connu une augmentation par rapport à 2023 (+ 50 K€) et due principalement :

- ↳ Maintenance (+69 K€) :
 - Décalage à 2024 de la mise en œuvre du pare-feu et du bastion d'administration avec maintenance associées (+45 K€)
 - Renouvellement pour 3 ans des licences de l'outil de facturation et de support ODOO (+24 K€)
- ↳ Aux diverses assurances
 - Statutaires : (+7 K€) : augmentation liée à l'évolution de la masse salariale,
 - Multirisques (+6 K€) : assurances dommages aux biens, Responsabilité civile et risques cyber.
- ↳ Remboursement de la subvention cyber au budget annexe (+18 K€)

Ces dépenses ont été compensées par la diminution des frais de colloques et séminaires (- 7 K€), fêtes et cérémonies (-11 K€) et contrats de prestations de services (-11 K€).

Perspectives 2025 : Les dépenses à caractère général devrait diminuer par rapport au BP 2024 (hors ligne Frais R&D)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Perspectives BP 2025
011 - Charges à caractère général	625 836,58 €	1 085 486,63 €	1 346 928,00 €	1 307 222,16 €	1 517 528,26 €

- ↳ Frais R&D : +329 K€ par rapport à 2024
- ↳ Contrats de prestations de services (-15 K€) : retraite progressive d'un agent mis à disposition,
- ↳ Maintenance (6156) : ce poste de dépense devrait connaître une forte diminution en 2025 passant de 280 K€ à 180 K€ (-100 K€) liée principalement à des dépenses exceptionnelles en 2024 non reconduites :
 - Maintenance de la GED qui prendra fin en août 2025(- 7,5 K€) et changement de version sans licence (-28 K€),
 - Fin de la mise en œuvre du pare-feu et du bastion d'administration avec maintenance associées (- 45 K€)
 - Renouvellement pour 3 ans des licences de l'outil de facturation et de support ODOO (- 24 K€)

012 – Charges de personnel

La gestion des effectifs et de la masse salariale est une composante clé de la stratégie budgétaire. En effet, en raison de son poids significatif dans le budget global, la rémunération des agents est non seulement une question de gestion financière mais aussi un levier essentiel afin d'optimiser les ressources humaines et valoriser les compétences au sein des équipes en vue de garantir la continuité et la qualité des services publics.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Compte Administratif 2021	Compte Administratif 2022	Compte Administratif 2023	Approche du Compte administratif 2024	Perspectives 2025
012 - Charges de personnel et frais assimilés	831 240,30 €	1 100 249,89 €	1 457 578,14 €	1 564 015,22 €	1 400 000,00 €
ETP au 31 12 hors MAD	19	30.9	31.9	27.9	24.9

Les recrutements réalisés depuis 2022 expliquent l'augmentation des dépenses sur le chapitre (+ 733 K€, soit + 88 % entre 2021 et 2024). Ainsi au 31 décembre 2024, l'effectif d'e-Collectivités était de 27,5 ETP contre 19 à la même période en 2021. A ceci, il convient d'ajouter un agent mis à disposition par le CDG53 au 1^{er} janvier 2022 dont la rémunération est imputée sur le chapitre 11 et un agent mis à disposition par le syndicat auprès du CDG53 à compter du 1^{er} octobre 2024 à hauteur de 40 % de son temps de travail.

Néanmoins, l'année 2024 a été marquée par une baisse des effectifs liées notamment à des fins de contrats ou démission afin de les ajuster en fonction des besoins en passant de 31.9 ETP en décembre 2023 à 29,5 ETP en octobre 2024 puis 27.5 en décembre 2024 soit – 4.4 ETP.

Structure des effectifs au 31-12-2024 (hors MAD)

Secteur	Cat A		Cat B		Cat C		Autres	Total agents
	Titulaire	Non Titulaire	Titulaire	Non Titulaire	Titulaire	Non Titulaire		
Fonctionnel	1	-	-		-	-	-	1
Administratif	1		6		4			11
Technique	2	2	3	6	2	1		16
Apprenti								0
Total	4	2	9	6	6	1		28

Mobilités sur l'année 2024 :

Après plusieurs années de recrutements pour faire face à la forte croissance des adhérents, aux nouvelles missions, le syndicat a su ajuster ses effectifs tout en garantissant une bonne qualité de service aux adhérents et un bon fonctionnement d'e-Collectivités par la suppression de plusieurs postes :

- **Pôle e-Administration :**
 - o Non renouvellement du contrat de projet de conseiller numérique Administrateur systèmes et réseaux (Cat C- CDD 2 ans) : au regard des difficultés à exercer ses missions et ne répondant plus aux attentes des

collectivités, le contrat de conseiller numérique a pris fin le 31 décembre 2023.

- **Cellule Cybersécurité :**

- o Non renouvellement du contrat d'accroissement temporaire d'activité - Technicien cybersécurité (Cat B- CDD 1 an) : Compte tenu du faible nombre de collectivités ayant souscrit aux packs cybersécurité, ce contrat a pris fin le 31 octobre 2024.

- **Pôle conseil et innovation :**

- o Un poste de Délégué à la protection des données, cadre d'emploi des Attachés territoriaux, emploi permanent à temps complet, en raison de la démission d'un agent non titulaire en février 2023 sur l'antenne de Changé et la prise en charge de ses missions par les autres délégués. Il s'agit d'un poste vacant qui ne sera pas pourvu.

Perspectives 2025 : Une masse salariale en diminution , ajustée aux besoins

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Perspectives BP 2025
012 - Charges de personnel et frais assimilés	950 000,00 €	1 150 000,00 €	1 500 000,00 €	1 620 000,00 €	1 400 000,00 €
ETP au 01 01 hors MAD	19	30.9	31.9	27.9	24.9

Pour l'année 2025, une diminution des effectifs au sein du syndicat est attendue dans le cadre de la mise en place du plan OREE et plus particulièrement de la réduction de la masse salariale.

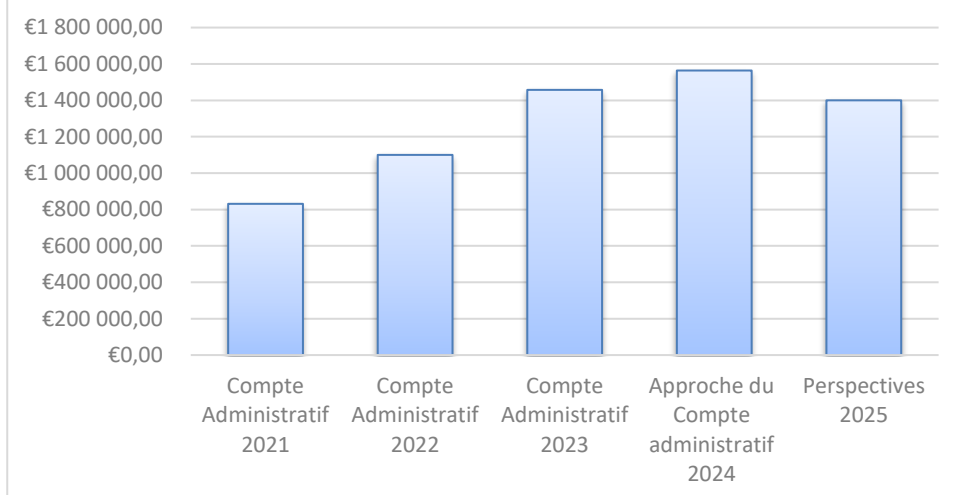
Ainsi, plusieurs pôles seront concernés :

- Réduire l'effectif de techniciens e-administration de 5 à 4 postes,
- Réduire l'effectif de chargés de support logiciels de 8,6 à 6,1 postes
- Réduire l'effectif de l'unité technique de 5 à 4 postes
- Réduire l'effectif cyber de 2 postes à 1 poste (déjà effectif)
- Réduire l'effectif DPO de 4 postes à 3 postes (déjà effectif)

Néanmoins, en fonction des besoins, les effectifs DPO, chargés de support logiciels et technique pourront être adaptés.

Ces mesures permettent d'estimer un budget de 1 400 K€ sur le chapitre 12 contre 1 564 K€ de réalisé en 2024, soit -164 K€ d'économies malgré la prise en compte de nouvelles dépenses comme la prévoyance obligatoire pour tous les agents avec un surcout pour le syndicat de 7 600 €.

Evolution masse salariale



Recettes :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Compte Administratif 2021	Compte Administratif 2022	Compte administratif 2023	Approche Compte administratif 2024
013 - Atténuation de charges	0,00 €	18 137,00 €	22 636,20 €	30 905,69 €
70 - Produits des services et vente diverses	259 057,63 €	499 644,15 €	419 053,07 €	530 000,00 €
74 - Dotations, subventions, participations	899 497,90 €	1 226 610,72 €	1 349 610,59 €	1 420 173,61 €
75 - Autres produits de gestion courante	192 110,41 €	165 982,10 €	297 458,30 €	341 342,23 €
77 - Produits exceptionnels	10 391,77 €	197 044,03 €	51 039,05 €	0,00 €
Total Recettes réelles de fonctionnement	1 361 057,71 €	2 107 418,00 €	2 139 797,21 €	2 322 421,53 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Perspectives BP 2025
013 - Atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	7 000,00 €	37 128,00 €	37 400,00 €
70 - Produits des services et vente diverses	260 000,00 €	500 000,00 €	440 700,00 €	490 000,00 €	600 000,00 €
74 - Dotations, subventions, participations	870 000,00 €	1 185 000,00 €	1 310 000,00 €	1 391 437,00 €	1 310 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	198 134,42 €	150 510,00 €	269 730,00 €	294 510,00 €	323 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	0,00 €	95 000,00 €	55 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Recettes réelles de fonctionnement	1 328 134,42 €	1 930 510,00 €	2 082 430,00 €	2 322 421,53 €	2 270 400,00 €

70 – Produits des services et ventes diverses

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Compte Administratif 2021	Compte Administratif 2022	Compte administratif 2023	Approche Compte administratif 2024
70 - Produits des services et vente diverses	259 057,63 €	499 644,15 €	419 053,07 €	520 000,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Perspectives BP 2025
70 - Produits des services et vente diverses	260 000,00 €	500 000,00 €	440 700,00 €	490 000,00 €	600 000,00 €

Cette recette correspond au remboursement du budget annexe vers le budget principal lié au remboursement des frais des personnels intervenants sur le budget annexe (interventions des DPO, pôle support aux logiciels métiers, facturation des titres de recettes et mandatement des factures, sites internet...) pour 520 K€ en 2024 avec une prévision de 600 K€ en 2025.

74 - Dotations et participations

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Compte Administratif 2021	Compte Administratif 2022	Compte administratif 2023	Approche Compte administratif 2024	Perspectives 2025
74 - Dotations, subventions, participations	899 497,90 €	1 226 610,72 €	1 349 610,59 €	1 420 173,61 €	1 310 000,00 €

Les nouvelles adhésions et l'augmentation de la cotisation annuelle décidée lors du Comité syndical du 26 février 2024 avec les caractéristiques suivantes, ont généré un gain de 70 K€ en 2024 :

- Pour les communes : un tarif de 0,75 € par habitant au lieu de 0,72 € sur la 1ère tranche de cotisation inférieure à 5000 habitants,
- Pour les EPCI : un forfait de base de 3300 € au lieu de 3150 € soit une hausse de 150 € par EPCI,
- Pour les autres établissements publics locaux : coefficient multiplicateur de 0,00032 au lieu de 0,00031 avec un plancher à 55 € au lieu de 53 € et un plafond à 2650€ au lieu de 2550 €.

Elles ont permis de faire face à :

- La hausse des coûts pratiqués par ses fournisseurs (maintenance, hébergement informatique, logiciels...),
- La mise en œuvre de la feuille de route numérique 2023-2026 qui entraîne de nouveaux coûts d'investissements ou de fonctionnement,
- Une masse salariale élevée mais stabilisée.

Prévisions 2025 des cotisations :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Perspectives BP 2025
74 - Dotations, subventions, participations	870 000,00 €	1 185 000,00 €	1 310 000,00 €	1 391 437,00 €	1 310 000,00 €

En 2025, le Syndicat sera impacté par le retrait de la Région des Pays de la Loire et la perte d'une cotisation de 184 K€.

Pour limiter l'impact de ce retrait, des mesures de diminution de la masse salariale seront poursuivies en 2025 (-164 K€) mais devront être accompagnées d'un ajustement de certaines cotisations et surtout le développement de nouveaux adhérents devra permettre d'améliorer la situation financière du syndicat.

Il est donc proposé lors du prochain Comité syndical de revoir les cotisations :

- Pour les communes : un tarif de 0,76 € par habitant au lieu de 0,75 € sur la 1^{ère} tranche de cotisation inférieure à 5000 habitants (maximum de 50 € par commune et 1.33 % d'augmentation),
- Pour les EPCI : un forfait de base de 3400 € au lieu de 3300 € (maximum de 100 € par EPCI et 2.16 % d'augmentation),
- Pour les autres établissements publics locaux : coefficient multiplicateur de 0,00033 au lieu de 0,00032 avec un plancher à 100 € au lieu de 55 € (maximum 73 € par établissement public local).

Exemples :

	Cotisation 2024	Proposition 2025	Diff. %
Commune de 2 000 habitants	1 500 €	1 520 €	1,33 %
Commune de 5 000 habitants	3 750 €	3 800 €	1,33 %
Etablissement public local avec budget de 1 000 0000 €	320 €	330 €	3,13 %

Cette évolution des cotisations permettrait de générer environ 24 K€ de recettes supplémentaires. De plus pour inciter de nouvelles collectivités à adhérer au syndicat, il sera proposé que la première année d'adhésion ne donne pas lieu à cotisation pour les communes de moins de 2000 habitants comme expérimenté en 2024.

75 – Autres produits de gestion courante

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Compte Administratif 2021	Compte Administratif 2022	Compte administratif 2023	Approche Compte administratif 2024	Perspectives 2025
75 - Autres produits de gestion courante	192 110,41 €	165 982,10 €	297 458,30 €	341 342,23 €	323 000,00 €

Ces autres recettes d'un montant de 341 K€ sont supérieures à celles de 2023 (+44 K€) et détaillées comme suit :

- Réversion EKSAE pour 82 K€ (idem 2023): il s'agit d'une nouvelle recette sur le budget principal depuis 2023 qui était auparavant imputée sur le budget annexe en tant que prestations informatiques facturées aux adhérents de la Mayenne au titre du support de ce logiciel. En effet, à compter de 2023 pour des raisons de simplifications administratives, EKSAE émet une facture annuelle aux adhérents sur laquelle figurera un montant correspondant au support. En contrepartie, l'éditeur versera au syndicat une réversion d'un montant équivalent.
- Réversion BERGER LEVRAULT pour 183 K€ (+16 K€/2023),
- Mise à disposition de l'outil Pléiade auprès Opérateurs publics de Services Numériques pour 35 K€ (+11K€/2023),
- Autres réversions SFR et LINK pour 25 K€ (+3K€)
- Remboursement par la CNP en cas d'absentéisme (+23 K€). Avant le passage en M57 au 1^{er} janvier 2024, ces remboursements étaient imputés sur le chapitre 77.

Prévisions 2025 :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Perspectives BP 2025
75 - Autres produits de gestion courante	198 134,42 €	150 510,00 €	269 730,00 €	294 510,00 €	323 000,00 €

Le syndicat prévoit le même niveau de recettes pour 2025 à l'exception des remboursements liés à l'absentéisme difficilement chiffrable.

BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT

DONNEES	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Approche CA 2024
RECETTES DE L'EXERCICE	249 889,95 €	175 058,68 €	193 483,20 €	243 230,36 €
DÉPENSES DE L'EXERCICE	429 019,97 €	195 618,37 €	153 271,79 €	118 948,49 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-179 130,02 €	-20 559,69 €	40 211,41 €	124 281,87 €
EXCÉDENT/DÉFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	190 671,28 €	11 541,26 €	-9 018,43 €	31 192,98 €
EXCÉDENT/DÉFICIT CUMULÉ D'INVESTISSEMENT	11 541,26 €	-9 018,43 €	31 192,98 €	155 474,85 €
RESTES A REALISER EN DEPENSES	-			

Dépenses :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Compte Administratif 2021	Compte Administratif 2022	Compte Administratif 2023	Approche CA 2024
20 - Immobilisations incorporelles	281 355,49 €	126 939,00 €	82 273,59 €	47 575,61 €
21 - Immobilisations corporelles	16 698,68 €	2 806,37 €	445,20 €	818,40 €
Total Dépenses réelles d'investissement	298 054,17 €	129 745,37 €	82 718,79 €	48 394,01 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Perspectives BP 2025
20 - Immobilisations incorporelles	347 068,35 €	325 000,00 €	111 500,00 €	205 943,86 €	392 025,21 €
21 - Immobilisations corporelles	17 428,68 €	5 320,00 €	4 320,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Total Dépenses réelles d'investissement	364 497,03 €	330 320,00 €	115 820,00 €	207 943,86 €	394 025,21 €

20 – Immobilisations incorporelles

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Compte Administratif 2021	Compte Administratif 2022	Compte Administratif 2023	Approche CA 2024
20 - Immobilisations incorporelles	281 355,49 €	126 939,00 €	82 273,59 €	47 575,61 €

Le budget 2024 en investissement a principalement concerné les dépenses de licences pour les déploiements de collectivités souhaitant bénéficier des logiciels BERGER LEVRAULT (20 commandes de licences pour 48K€ contre 28 et 71 K€ en 2023). L'attente de la nouvelle offre suite au renouvellement du marché des logiciels métiers qui intervenue en mars 2024 expliquent la baisse des dépenses d'investissement.

Prévisions 2025 (392 K€) :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Perspectives BP 2025
20 - Immobilisations incorporelles	347 068,35 €	325 000,00 €	111 500,00 €	205 943,86 €	392 025,21 €

Les commandes de logiciels BERGER LEVRAULT devraient être stables par rapport à 2024 (48 K€). Le syndicat prévoit également l'installation de la version Alfresco 23.x communautaire et la reprise de données associée pour un montant total de 34 K€ et la migration de l'i-Parapheur et de Pastell pour 15 K€. Une étude visant à mettre en œuvre une solution technique de système d'archivage électronique est également budgétée pour 20 K€.

Recettes :

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Compte Administratif 2021	Compte Administratif 2022	Compte Administratif 2023	Compte Administratif 2024	Perspectives 2025
10 - Dotations, fonds divers et réserves dont FCTVA	6 406,90 €	0,00 €	9 018,43 €	0,00 €	0,00 €
13- Subvention d'investissement	197 620,48 €	14 040,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilés					
Total Recettes réelles d'investissement	204 027,38 €	14 040,00 €	9 018,43 €	0,00 €	0,00 €

Faute de Fonds de Compensation de la TVA, le syndicat ne disposera plus de recettes d'investissement propres.

La section d'investissement sera désormais financée via l'épargne générée sur sa section de fonctionnement qui reste largement positive mais qui sera également impactée à terme par l'augmentation des dépenses de personnel, de maintenance et d'hébergement et par l'inflation qui touchera de nombreux poste de dépenses.

16- Emprunts : Le syndicat n'a aucun emprunt en cours.

3.2 – Approche du compte administratif 2024 - Budget Annexe

BUDGET ANNEXE -FONCTIONNEMENT

DONNEES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Approche CA 2024
RECETTES DE L'EXERCICE	388 449,25 €	613 930,24 €	1 206 870,31 €	1 058 579,58 €	1 253 875,73 €
DÉPENSES DE L'EXERCICE	380 858,37 €	578 075,43 €	1 198 017,85 €	1 036 399,33 €	1 125 247,40 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	7 590,88 €	35 854,81 €	8 852,46 €	22 180,25 €	128 628,33 €
EXCÉDENT/DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	25 312,21 €	32 903,09 €	68 757,90 €	77 610,36 €	99 790,61 €
EXCÉDENT/DÉFICIT CUMULÉ DE FONCTIONNEMENT	32 903,09 €	68 757,90 €	77 610,36 €	99 790,61 €	228 418,94 €

Résultat de fonctionnement

Pour l'année 2024, le résultat prévisionnel est de 128 628.63 € contre 22 180.25 € en 2023. Ce résultat s'explique par une stabilisation des dépenses récurrentes et une forte progression des recettes.

Dépenses :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Compte Administratif 2021	Compte Administratif 2022	Compte Administratif 2023	Approche du Compte Administratif 2024
011 - Charges à caractère général	312 897,76 €	690 999,70 €	594 659,61 €	588 942,33 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	259 057,63 €	499 644,15 €	419 053,07 €	520 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	0,11 €	- €	3,08 €	- €
67 - Charges exceptionnelles	4 617,93 €	1 790,00 €	20 518,57 €	12 644,07 €
69 - Impôts sur les bénéfices et assimilés	1 502,00 €	5 584,00 €	2 165,00 €	3 661,00 €
Total Dépenses réelles de fonctionnement	578 075,43 €	1 198 017,85 €	1 036 399,33 €	1 125 247,40 €

011 – Charges à caractère général

On peut noter une stabilité dans les dépenses 2024 par rapport au réalisé 2023 (-6 K€).

Les principales dépenses en 2024 concernent :

- Les dépenses liées aux logiciels BERGER LEVRAULT (mise en œuvre, abonnements, hébergements, maintenance, formation) pour 240 K€ contre 286 K€ en 2023,
- L'achat de solutions de cybersécurité dans le cadre du déploiement des packs cyber aux collectivités reste stable avec près de 100 K€ de licences commandées contre 95 K€ en 2023,
- Les commandes liées à l'acquisition de matériels pour les écoles s'élèvent à 110 K€ contre 78 K€ en 2023,

A noter que depuis la mise en œuvre en 2024 d'une nouvelle offre de service « Coffre-fort numérique RH », les dépenses auprès du titulaire du marché ont été réalisées à hauteur de 7 000 €, soit 15 commandes.

Prévisions 2025 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Perspectives BP 2025
011 - Charges à caractère général	344 274,94 €	831 147,90 €	912 151,36 €	732 190,61 €	787 118,94 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	260 000,00 €	500 000,00 €	440 700,00 €	520 000,00 €	600 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	10,00 €	10,00 €	400,00 €	300,00 €	300,00 €
67 - Charges exceptionnelles	5 700,00 €	5 000,00 €	22 159,00 €	16 000,00 €	20 000,00 €
69 - Impôts sur les bénéfices et assimilés	5 000,00 €	5 600,00 €	2 500,00 €	4 000,00 €	15 000,00 €
Total Dépenses réelles de fonctionnement	614 984,94 €	1 341 757,90 €	1 377 910,36 €	1 272 490,61 €	1 422 418,94 €

Au-delà des dépenses récurrentes liées aux logiciels BERGER LEVRAULT, aux commandes de matériels « Ecole Numérique », aux abonnements e-primo l'année 2025 sera marquée par l'augmentation des certificats électroniques à renouveler et l'application en année pleine des nouveaux tarifs (+15%) sur la maintenance, l'hébergement et les connecteurs BERGER LEVRAULT liés au renouvellement du marché « Logiciels métiers » en 2024 qui devrait entraîner une hausse du coût des prestations.

012 – Charges de personnel

Le montant de 520 K€ en 2024 correspond au remboursement du budget annexe vers le budget principal des frais des personnels intervenants sur le budget annexe. Il est estimé à 600 K€ pour 2025 afin de prendre en compte l'évolution favorable des recettes détaillées dans la partie recettes de fonctionnement.

69 – Impôts sur les bénéfices et assimilés

Sachant que le calcul se fait selon le résultat de 2024, le montant à régler sur 2024 doit être pris sur des crédits 2025. Compte tenu du résultat important de 2024, ce montant sera de 15 K€.

Recettes :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Compte Administratif 2021	Compte Administratif 2022	Compte Administratif 2023	Approche Compte administratif 2024
013 - Atténuation de charges	- €	- €	- €	
70 - Produits des services et vente diverses	613 930,24 €	1 206 870,31 €	1 047 294,04 €	1 243 733,21 €
75 - Autres produits de gestion courante	- €	- €	- €	
77 - Produits exceptionnels			11 285,54 €	10 142,52 €
Total recettes réelles de fonctionnement	613 930,24 €	1 206 870,31 €	1 047 294,04 €	1 253 875,73 €

70 – Produits des services et ventes diverses

A l'inverse des dépenses, on peut noter une augmentation des recettes par rapport 2023 au regard de la facturation des prestations de mise à disposition de délégués à la protection des données (+114 K€) tant au niveau des prestations récurrentes annuelles de suivi que des prestations initiales de mise en place. En effet, lors du vote des tarifs des prestations pour 2024, le Comité syndical a validé l'augmentation des tarifs des prestations « DPO mutualisé » (coût à la journée de 450 à 600 € HT) conjuguée au nombre de mises en œuvre de démarches initiales avec des sollicitations des adhérents plus importantes que prévues.

A ceci s'ajoute, la refacturation de l'offre cyber pour des déploiements de licences intervenues en 2023 et 2024 et audit (+71 K€) et le remboursement des subventions cyber versé par le budget principal (+18 K€).

Perspectives 2025 :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Perspectives BP 2025
70 - Produits des services et vente diverses	582 081,85 €	1 273 000,00 €	1 300 300,00 €	1 172 700,00 €	1 194 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	- €	- €	- €	- €	- €
Total recettes réelles de fonctionnement	582 081,85 €	1 273 000,00 €	1 300 300,00 €	1 172 700,00 €	1 194 000,00 €

Les principales recettes du budget primitif 2025 sont les suivantes :

- Refacturation des certificats électroniques pour 48 K€ et solutions e-primo pour 75 K€
- Maintenance/hébergement/support de près de 135 sites internet et réalisation de nouveaux sites pour 45 K€,
- Démarches DPO pour toutes les collectivités : 260 K€, soit prestations récurrentes 220 K€ et prestations initiales 40 K€ ;
- Abonnements saas BERGER LEVRAULT des collectivités déployées depuis 2020, mise en service de nouvelles collectivités pour 464 K€ comprenant l'augmentation liée au nouveau marché « logiciels métiers » de 15%,
- Offre cyber sécurité pour 97 K€, reversement de 25 K€ de la subvention cybersécurité du budget principal pour les collectivités ayant souscrit à l'offre en 2023 et 2024.

3.3 – Situation fiscale du syndicat

Impôt sur les sociétés :

Au titre de l'année 2024, le syndicat s'est acquitté cette année d'un IS à hauteur de 3 661 €, il sera de 15 K€ en 2025 compte tenu du résultat 2024.

CFE et CVAE :

Au titre de l'année 2024, le Syndicat Mixte s'est acquitté d'un montant de CFE à hauteur de 1 556 € et 67 € de CVAE.

Emprunt :

Le syndicat n'a aucun emprunt en cours

3.4 – Focus sur quelques activités du syndicat

Focus sur les activités liées aux logiciels métiers

Le syndicat accompagne les collectivités dans la mise en œuvre et l'utilisation des logiciels métiers (finances, ressources humaines, gestion de la population, enfance). A ce titre, il effectue le support pour deux éditeurs de logiciels (Eksaé et Berger-Levrault), déploie et paramètre les logiciels, forme les utilisateurs.

Le syndicat a également un marché avec l'éditeur Berger-Levrault qui permet aux collectivités d'avoir accès aux logiciels de l'éditeur à des coûts négociés dans le cadre du marché en leur évitant de lancer une procédure de commande publique.

Pour mener à bien ces activités, 9 agents travaillent sur cette mission.

Ci-dessous les montants des dépenses et recettes associées à ces activités pour les années 2023 et 2024.

Dépenses 2023		Recettes 2023	
Masse salariale	348 423 €	Facturation adhérents	533 618 €
Agent mis à disposition	48 720 €	Réversion support Eksaé	81 867 €
Facturation Berger-Levrault	360 473 €	Réversion support Berger-Levrault	157 364 €
Total dépenses 2023	757 616 €	Total recettes 2023	772 849 €

Dépenses 2024 prévisionnelles		Recettes 2024 prévisionnelles	
Masse salariale	354 600 €	Facturation adhérents	499 767 €
Agent mis à disposition	51 200 €	Réversion support Eksaé	82 569 €
Facturation Berger-Levrault	266 655 €	Réversion support Berger-Levrault	173 356 €
Total Dépenses 2024 prévisionnelles	712 322 €	Total Recettes 2024 prévisionnelles	755 692 €

Cette mission génère en 2024 un excédent de 43 370 € (15 233 € en 2023). En 2024, dans le cadre du renouvellement du marché logiciels métiers, l'éditeur Berger-Levrault n'a pas appliqué sur toutes les prestations les nouveaux tarifs (15%) à la différence du syndicat, ce qui a généré

des recettes supplémentaires. Ce résultat ne tient pas compte du temps administratif passé pour la rédaction des devis et l'émission des factures.

Focus sur les activités DPO

Le syndicat propose aux collectivités une prestation de délégué à la protection des données mutualisé pour permettre aux collectivités d'être en conformité et de les accompagner dans la mise en œuvre et le respect du règlement général sur la protection des données.

4 agents e-Collectivités travaillent sur cette mission pour 458 collectivités (données 2023).

Ci-dessous les montants des dépenses et recettes associés à cette activité pour les années 2023 et 2024.

Dépenses 2023		Recettes 2023	
Masse salariale	165 102 €	Facturation adhérents	161 475 €
Logiciel Madis	5 250 €		
Total dépenses 2023	170 352 €	Total recettes 2023	161 475 €

Dépenses 2024 prévisionnelles			Recettes 2024 prévisionnelles		
Masse salariale	182 961 €		Facturation adhérents	275 500 €	
Logiciel Madis	4 833 €				
Total Dépenses 2024 prévisionnelles	187 794 €		Total Recettes 2024 prévisionnelles	275 500 €	

Les mesures mises en œuvre en 2024 :

- L'ajustement de la tarification en 2024, le montant journalier est passé de 450 € HT à 600 € HT,
- L'adaptation du nombre de jours annuels de prestation pour que celui-ci corresponde réellement au temps passé par les DPO

afin d'équilibrer cette activité a permis de générer un excédent de 87 706 € en 2024 contre un déficit de 8 877 € en 2023. Il est à noter que la masse salariale a été moins importante que prévue en 2023 suite à des départs d'agents qui n'ont été remplacés qu'au dernier trimestre et que les coûts liés aux déplacements des DPO dans les collectivités et aux devis/facturation ne sont pas pris en compte dans ce calcul. De plus, sur 2024, la masse salariale a été moindre que prévue suite au départ d'un agent. L'excédent 2024 de l'activité est donc à relativiser.

Focus sur l'activité site internet

Le syndicat propose aux collectivités la fourniture de sites internet. En 2024, 135 sites internet de collectivités sont hébergés et mis à jour par e-Collectivités contre 126 en 2023. Ainsi, suite au faible nombre de sites déployés en 2023, l'offre site internet du syndicat a été adaptée pour la rendre plus attractive.

Ci-dessous les montants des dépenses et recettes associés à cette activité pour les années 2023 et 2024.

Dépenses 2023		Recettes 2023	
Masse salariale (1 développeur)	48 506 €	Facturation adhérents	53 260 €
Hébergement tiers	13 574 €		
Total dépenses 2023	62 080 €	Total recettes 2023	53 260 €

Dépenses 2024 prévisionnelles		Recettes 2024 prévisionnelles	
Masse salariale (1 développeur)	48 575 €	Facturation adhérents	47 067 €
Hébergement tiers	1 343 €		
Total Dépenses 2024 prévisionnelles	49 918 €	Total Recettes 2024 prévisionnelles	47 067 €

Cette activité montre un déficit de 2 851 € en 2024 contre 8 820 € en 2023 alors que le coût de gestion devis/factures n'est pas pris en compte.

Pour 2024, il a été proposé d'adapter la tarification de l'offre site internet pour la rendre plus attractive en ne facturant pas de frais de mise en service (950 €) et en ayant une tarification plus faible (240 € au lieu de 350 €) pour les communes inférieures à 1000 habitants soit une perte de 8 300 € à sites constants par rapport à 2023 mais avec l'objectif de redynamiser l'offre site internet avec une offre attractive financièrement.

Malgré l'augmentation du nombre de sites (+9), cette activité reste toujours déficitaire.

Pour économiser des dépenses d'hébergement, les sites internet ont été rapatriés sur l'infrastructure e-Collectivités pour générer environ 12 000 euros d'économies.

Focus sur le déploiement de pack cyber

Le syndicat propose aux collectivités la fourniture de packs cyber pour sécuriser leur système d'information et leurs données, réalise une analyse de risques et les accompagne dans le déploiement. En 2023, 68 collectivités ont commandé un pack cyber.

Ci-dessous les montants des dépenses et recettes associés à cette activité pour les années 2023 et 2024.

Dépenses 2023		Recettes 2023	
Masse salariale	68 560 €	Facturation adhérents	60 102 €
Facturation prestataires	104 250 €		
Total dépenses 2023	172 810 €	Total recettes 2023	60 102 €

Dépenses 2024 prévisionnelles		Recettes 2024 prévisionnelles	
Masse salariale	92 023 €	Facturation adhérents	109 163 €
Facturation prestataires	101 900 €		
Total Dépenses 2024 prévisionnelles	193 923 €	Total Recettes 2024 prévisionnelles	109 163 €

En 2024, le déficit sur cette activité est de 84 760 € contre 112 708 € alors que le coût de gestion devis/factures n'est pas pris en compte. Même si le déficit s'est réduit en 2024, certaines recettes 2024 sont liées à des prestations déployées en 2023.

Afin d'équilibrer la prestation et compte tenu du faible nombre de collectivités ayant souscrit aux packs cybersécurité, le contrat d'accroissement temporaire d'activité d'un Technicien cybersécurité (Cat B- CDD 1 an) n'a pas été renouvelé au 1^{er} novembre 2024. L'objectif 2025 est le déploiement d'une nouvelle prestation de RSSI mutualisé qui permettra de générer de nouvelles recettes à effectif constant.